

## Convention de partenariat avec la Trésorerie Municipale

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Ville de Besançon et la Trésorerie Municipale entretiennent depuis longtemps des relations professionnelles étroites, ce le plus souvent de manière informelle. Certaines procédures toutefois ont déjà fait, par le passé, l'objet de concertation dans divers domaines de la gestion administrative et comptable comme dans celui de la circulation des informations.

Le souci commun des deux administrations a toujours consisté à travailler au mieux ensemble, chacune dans le respect de ses compétences respectives pour assurer aux Bisontins une gestion financière et comptable de qualité, ce conformément à la réglementation, et en application des décisions municipales.

Les exigences de la gestion communale demandent toujours plus de rigueur, de compétence et de cohésion entre les services. C'est un gage d'efficacité et de bonne image de la collectivité, des services publics communaux et de l'Etat.

La Direction Générale de la Comptabilité Publique et l'Association des Maires de France encouragent actuellement la matérialisation du partenariat existant entre les services municipaux et le comptable public, en contractualisant les engagements réciproques, après avoir identifié les besoins et les attentes de chacun.

Ainsi depuis deux ans, le Secrétaire Général de la Ville de Besançon et le Trésorier Principal ont dressé un constat de la situation existante et ont défini les points de la gestion financière et comptable qui pourraient être améliorés en commun et ont abouti à formaliser cet accord.

Le constat a porté sur les thèmes suivants : gestion des recettes, relations personnelles, circulation de l'information, délais de paiement, délais de production des comptes en fin d'exercice, préparation à l'euro, valorisation des comptes.

Il a permis de mettre en évidence :

- l'importance d'une bonne gestion des recettes : la liquidation et le recouvrement des recettes communales autres que fiscales et dotations de l'Etat représentent au quotidien un enjeu stratégique pour la gestion financière de la Ville. Les recettes susvisées portent en effet sur environ 500 millions de francs sur un budget de 1,5 milliard.

- que d'une manière générale, les services de la Ville et de la Trésorerie assurent chacun pour leur part et ensemble, des prestations de qualité dans de bonnes conditions.

Sur la base de ce constat, les partenaires décident donc, dans le cadre de la présente convention, de renforcer leur collaboration pour une meilleure gestion des recettes et se fixent la réalisation notamment des objectifs suivants :

- \* améliorer le processus de liquidation des recettes communales non fiscales,
- \* mettre en oeuvre et développer les outils techniques les mieux adaptés à chaque type de recettes pour obtenir un rendement optimal et un recouvrement rapide des produits,
- \* encaisser les titres émis dans les meilleurs délais possibles,
- \* améliorer l'image des services municipaux et de ceux du comptable,
- \* assurer une meilleure valorisation des comptes de la Ville.

En ce qui concerne les moyens, les parties conviennent :

- de mettre en place dans les services un guide des procédures de liquidation,
- de déterminer des règles de gestion des procédures contentieuses efficaces pour les finances communales, sélectives, rapides et rationnelles,
- d'établir un guide des réclamations avec des circuits clairs et lisibles pour l'utilisateur.

Un comité de pilotage sera mis en place pour coordonner le dispositif mis en place.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

**«Mme WEINMAN** : Je vais profiter de ce point-là pour vous demander une précision quant au versement-transport. Je ne sais pas si la Trésorerie est particulièrement chargée d'encaisser le versement-transport. On a voté au mois de mars de cette année la réalisation d'une enquête et la signature d'une convention avec la Société DG Conseils sur la récupération du versement-transport et j'aimerais savoir quel est le pourcentage de recettes supplémentaires dont on a bénéficié grâce à cette agence.

**M. LE MAIRE** : C'est ce qu'on appelle un cavalier mais ce n'est pas grave. Nous avons effectivement demandé une enquête, elle est en cours, on aura les résultats dans quelques semaines. Elle nous sera très utile pour voir dans quelles conditions le versement-transport est encaissé car c'est une recette très intéressante pour le budget de la Ville».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal approuve ces dispositions à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 23 juin 1999*